

Tournoi de football APEL 93

Charte d'arbitrage

Avenant : Les règles ci-dessous peuvent sembler strictes mais sont écrites pour parer à toute éventualité de contestation et frustration.

Article 1 : Le format du tournoi est composé d'une phase de groupe composé de 4 équipes.

- Lors de la phase de groupe une équipe marque, 3 points pour une victoire, 1 point pour un match nul et 0 pour une défaite.
Pour accéder à la phase finale, en cas d'égalité de points, les équipes se départageront suivant les critères suivants
 - La meilleure différence de buts
 - Le plus grand nombre de buts marqués
 - La meilleure note de fair-play cumulée
 - La meilleure note de fair-play sur un match
 - En cas de stricte égalité une séance de pénalty est organisée
- Lors de la phase finale, le vainqueur au temps réglementaire passe au tour suivant. S'il y a égalité une séance de pénalty sera jouée.

Article 2 : L'arbitre débute et arrête les matchs au signal de l'organisation, les coachs et les spectateurs doivent rester en dehors du terrain pendant les matchs ; en cas d'intrusion sur le terrain sans l'accord de l'arbitre, celui-ci enlèvera d'office 10 points sur la note de Fair-play.

Article 3 : Un joueur qui porterait des protèges tibia, des chaussures à crampons ou des chaussures moulées n'est pas autorisé à participer au match ; si l'arbitre s'en aperçoit pendant le match, l'équipe dont le joueur fait partie est déclarée perdante sur un score de 3-0 et reçoit une note de fair-play de 0.

Article 4 : Un match se déroule en deux mi-temps de 8 minutes chacune avec une pose de 2 minutes. A la mi-temps, les deux équipes changent de côté.
Un pierre-papier-ciseaux est joué pour déterminer l'équipe qui engage en premier.

Article 5 : Une séance de pénalty est composée de 5 joueurs de chaque équipe qui tire à tour de rôle depuis le point de penalty. Si au terme des 5 passages il y a encore égalité, chaque équipe tire un pénalty jusqu'au moment où une différence est faite, l'équipe ayant marqué est déclarée victorieuse.

Un pierre-papier-ciseaux sera joué pour déterminer l'équipe qui tire en premier.

Pendant la séance ne sont acceptés sur le terrain que les joueurs, les coachs de chaque équipe et l'arbitre.

Article 6 : Chaque équipe est composée de 9 joueurs titulaires (gardien compris).

Article 7 : Si au cours du match, l'arbitre constate qu'il y a plus de 9 joueurs d'une équipe sur le terrain, celle-ci est déclarée perdante sur le score de 3-0 avec une note de fair-play de 0.

Article 8 : Le remplacement d'un joueur s'effectue uniquement après l'accord de l'arbitre.

Article 9 : Toutes les mains (volontaires ou non) doivent être sifflées, exception faite si le joueur a les mains jointes le long du corps.

Article 10 : Il n'y a pas de hors-jeu.

Article 11 : Les fautes sont sanctionnées par un coup franc direct pour l'équipe adverse.

Article 12 : Lors des coups d'envoi, coups francs et corners, le premier joueur adverse devra être à une distance de 5 mètres.

Article 13 : En cas d'agressivité exagérée, geste mal-maîtrisé, dangereux ou comportement antisportif (insultes) l'arbitre donne un carton jaune ou rouge au joueur.

- Deux cartons jaunes dans le même match donnent un carton rouge et le joueur ne peut être remplacé. Le joueur ne peut participer au match suivant, il restera à la table des marques pendant le match de son équipe.
- Deux cartons jaunes dans le tournoi se transformeront en exclusion pour le match suivant. Il restera à la table des marques pendant le match de son équipe.
- Un carton rouge durant un match exclura le joueur pour les deux matchs suivants de son équipe. Il restera à la table des marques pendant le match de son équipe.

Article 14 : Si des accompagnateurs d'une équipe ont des comportements inappropriés et antisportifs ; l'arbitre ou le médiateur le signale à la table des marques.

Après avoir entendu l'arbitre, le médiateur, les coachs et les présidents d'APEL, l'équipe incriminée peut recevoir un avertissement ; en cas d'un deuxième avertissement elle peut être exclue du tournoi.

Si les accompagnateurs, les coachs ou les joueurs ont un comportement inapproprié envers le médiateur ou l'arbitre, une sanction peut être prononcée par l'organisation allant d'un avertissement, de la suppression de points de fair-play, de la suppression de 1 à 3 points et jusqu'à l'exclusion pure et simple de l'équipe du tournoi.

Article 15 : L'arbitre est un acteur du jeu, il peut commettre une erreur, les résultats ne pourront être modifiés à posteriori même en cas de réclamation.